

SÉJOUR MEYRONNES « FAMILLES »

Du 26 février au 06 mars 2022

RESPONSABLE

NOM – PRÉNOM : _____

ADRESSE (n°bât/esc/bte/apt) : _____

☎ Port. |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| ☎ Dom. |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

N° Sécurité Sociale : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| / |_|_|

CPAM du 93
BP 60300
93018 BOBIGNY Cedex

Autre :

Mutuelle complémentaire (nom, adresse et n° d'assuré) : _____

Profession : _____

Employeur : _____

☎ Travail |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

CONJOINT

NOM – PRÉNOM : _____

ADRESSE (n°bât/esc/bte/apt) : _____

☎ Port. |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| ☎ Dom. |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

N° Sécurité Sociale : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| / |_|_|

CPAM du 93
BP 60300
93018 BOBIGNY Cedex

Autre :

Mutuelle complémentaire (nom, adresse et n° d'assuré) : _____

Profession : _____

Employeur : _____

☎ Travail |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

IL EST INDISPENSABLE DE REMPLIR CORRECTEMENT CE QUESTIONNAIRE CLUB

« ENFANTS » :

Les enfants sont encadrés sur les skis à partir de 5 ans.

INCRIRE TOUTES LES PERSONNES PARTICIPANT AU SÉJOUR (MÊME CELLES NOTÉES SUR LA PREMIÈRE PAGE)

NOM /PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CLUB « ENFANTS » Pour les 5/12 ANS
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>
	_ _ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom / Prénom: _____

Adresse :

☎ Portable |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

J'autorise la ville d'Épinay-sur-Seine à utiliser mon image ou celle de mon(es) enfant(s) sur tout support municipal (Épinay en Scène, guide des séjours, etc...) :

OUI NON

J'ai bien compris que le centre n'assurera aucun repas à l'exception des repas proposés (avec ou sans porc) :

OUI

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Service « Écoles et loisirs »

Mairie annexe – 1 rue Mulot – 93800 Epinay-sur-Seine

Annexe Orgemont – place d'Oberursel : Uniquement par chèque

En ligne sur le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr)

- ☞ Par carte bancaire, au service « Écoles et loisirs »
- ☞ Par chèque bancaire à l'ordre du Régisseur des activités périscolaires et séjours.
- ☞ ANCV au nom du responsable de l'enfant.
- ☞ En numéraire, au service « Écoles et loisirs », maximum 300€ par facture

**40 % DU COÛT DU SÉJOUR SERA DEMANDÉ À L'INSCRIPTION
LA TOTALITÉ DU SÉJOUR DOIT ÊTRE RÉGLÉE AVANT LA DATE
LIMITE DE PAIEMENT INDIQUÉE SUR LA FACTURE**

FRAIS D'ANNULATION

(Délibération du Comité de la Caisse des Ecoles du 28 juin 2021)

Si l'inscription est annulée :

- ☞ Plus de 60 jours avant le départ, un montant de 25,00 € par personne sera retenu quel que soit le motif de l'annulation.
- ☞ De 60 jours à 15 jours avant le départ, un montant égal à 30 % du coût du séjour sera retenu.
- ☞ Moins de 15 jours avant le départ, un montant égal à 50 % du coût du séjour sera retenu.
- ☞ Force majeure dûment justifiée (maladie, hospitalisation, décès d'un proche parent, Déménagement, perte d'emploi), un montant de 25,00 € sera retenu.
- ☞ Si le nombre de participants venait à être limité par un protocole sanitaire, la priorité serait donnée aux familles participants pour la première fois à ce séjour.
- ☞ Le séjour sera complété dans l'ordre chronologique d'inscriptions.

DOCUMENTS À FOURNIR

Cas n°1 : Vous percevez des Allocations Familiales

- Attestation de paiement CAF du mois en cours,

Cas n°2 : Vous ne percevez pas d'Allocations Familiales

- Livret de famille,
- L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 ou le bulletin de salaire de décembre 2020 de chaque parent,
- Le dernier bulletin de salaire, ou indemnités de chômage, ou pensions de retraite, ou toutes autres ressources perçues mensuellement,
- En cas d'absence de ressources, une évaluation de ressources financières établie par les services sociaux

Je soussigné(e) M. ou Mme _____
certifie exactes les informations portées sur ce dossier et déclare avoir pris connaissance des conditions générales du séjour ainsi que des conditions de paiement remises lors de l'inscription.

Épinay-sur-Seine, le ____/____/____

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le séjour Meyronnes « familles » est ouvert aux familles, les mineurs devant être obligatoirement accompagnés d'un parent.

Ce séjour a pour vocation première l'accueil de familles exigeant donc, de la part de tous, une attitude conforme à la vie en collectivité.

Les groupes devront adopter un comportement ne mettant pas en cause le confort des autres participants.

Le caractère collectif de ce séjour impose l'adoption des règles de vie, acceptées par tous, pour le plaisir de chacun :

- Le respect des horaires des repas,
- Le respect des horaires des navettes de cars,
- Le respect des espaces d'hébergement, - Le respect des espaces « non fumeur ».

Le silence est exigé au niveau des étages des chambres, de 22h00 à 8h00.

Ce séjour collectif ne saurait pouvoir répondre à des demandes individuelles sur le plan de l'organisation ou de la fourniture des prestations proposées.

Le matériel de ski est prêté par la Ville, merci d'en prendre soin.

Les activités extérieures telles que **les remontées mécaniques, balades en chiens de traîneau, balades en raquettes,...** sont à la charge des participants.

Les repas **hallal** et **acher** ne sont pas assurés.

Épinay-sur-Seine, le | | | | | | | | | |
Signature :